

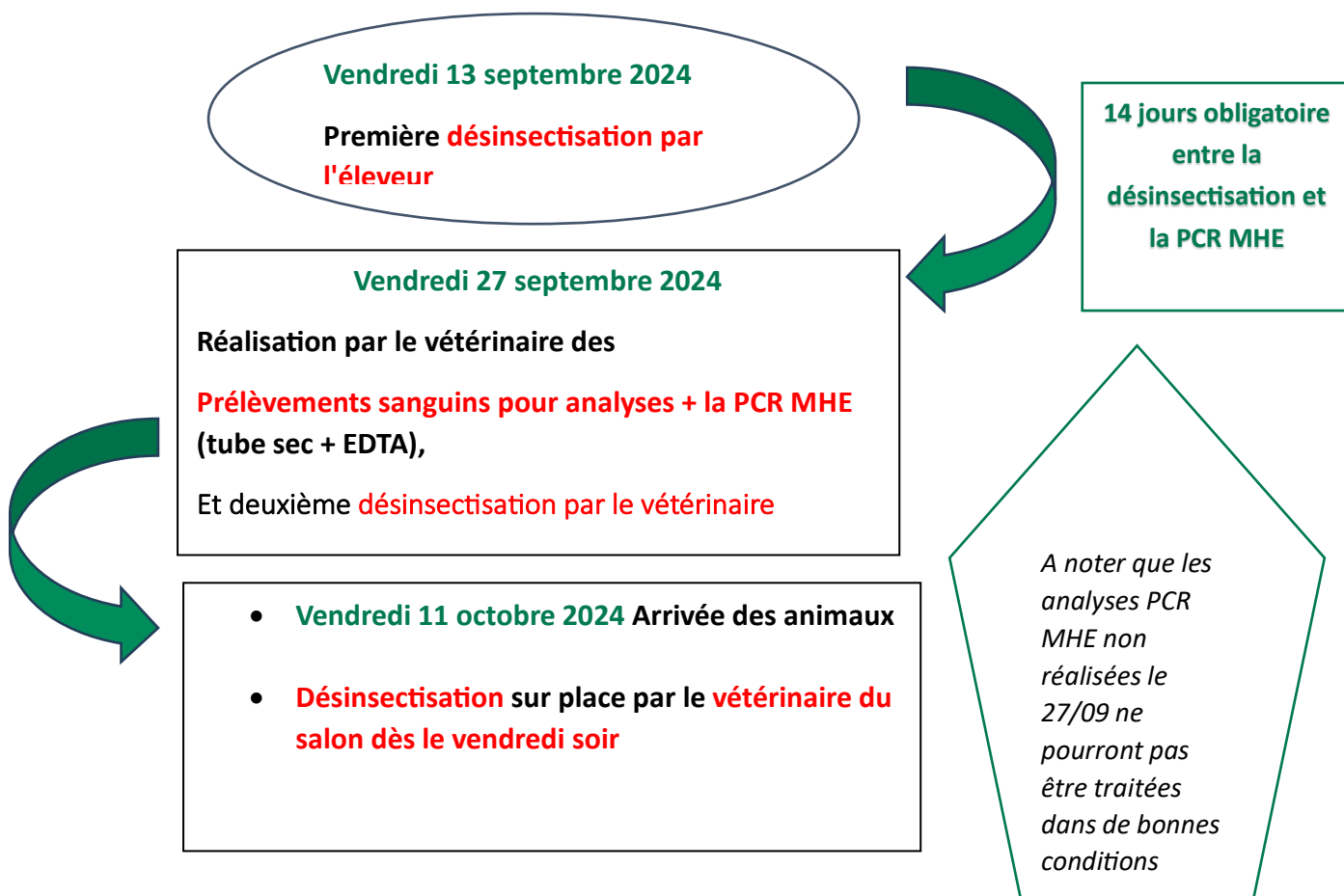
ANNEXE au certificat sanitaire concernant La MHE

(Référence au point II.I)

Concours et rassemblement OHhh LA VACHE 2024 11-12-13 OCTOBRE 2024

Protocole de désinsectisation et d'analyses :

Ce processus de réalisation des analyses ci-dessous a été mis en place afin de pouvoir répondre à la réglementation MHE en vigueur au 10/07/2024, date à laquelle le certificat sanitaire a été réalisé. Sans désinsectisation et **sans analyse PCR MHE dans les 14 jours précédant** le retour des animaux en ZNR (soit le 13/10), les animaux ne pourraient pas sortir de la zone régulée pour retourner en zone non régulée.



SI le résultat PCR MHE est :

NEGATIF : l'animal peut participer à Ohhh la vache

POSITIF : l'animal ne peut pas participer à Ohhh la vache